**CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE « CARI** »

**Ngo in special consultative status with the Economic and Social**



**Council of the United Nations (ECOSOC)**

**Ong accréditée à l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

**B.P. 16513 Kinshasa I, Maison N 8, Plateau, UNIKIN**

**Tél. + 243 099 999 9355. E-Mail :** [***profmupi@gmail.com***](mailto:profmupi@gmail.com)

***N/Réf. MK/ 025 / pt /*** *012* Kinshasa, le 02/10/ 2012

**L’APPROCHE DE DROIT DE L’HOMME POUR UNE PARTICIPATION EFFICACE DES PERSONNES VIVANT DANS LA PAUVRETE A LA PRISE DES DECISIONS QUI AFFECTENT LEURS VIES.**

Who is involved ? Qui sont engagés?

Le principe participatif aux décisions affectant la vie des pauvres n’est pas courant dans les pays moins avancés et particulièrement en RDC parce que la **démocratie est du type oligarchique. C’est le pouvoir de forts économiquement, politiquement et militairement.**

En RDC, il n’y a pas de programme en cours pour faire participer les pauvres dans le processus de prise des décisions qui affectent leurs vies.

L’idéal aurait été que lorsque le pouvoir public se propose de prendre des mesures qui affectent le grand nombre des citoyens, qu’il y ait au départ une concertation dans toutes les couches de la population pour dégager les tendances qui permettent au pouvoir public de connaitre la volonté populaire sur la question car le peuple ne se trompe jamais lorsqu’il s’agit du sort de son destin.

Par exemple l’application de la TVA dans le système congolais pour n’avoir pas été un sujet de concertation, ni d’information du public, a fait beaucoup de controverse dans le public et continue à faire des polémiques.

Les engagés dans ce processus sont les gouvernants et les gouvernés.

Le processus participatoire n’est pas structuré en RDC. Donc il n’est pas à l’ordre du jour dans la gestion et aucun résultat n’est attendu

Le processus participatoire est un non lieu dans notre pays à tous les niveaux et pour toute décision à prendre. Ce qui fait qu’il n’y a aucun résultat à attendre.

L’information doit circuler d’abord parmi les leaders d’opinion, et ensuite parmi les autorités politico-administratives pour atteindre le commun de mortel à travers les médias.

Les moyens utilisés par la population pour s’exprimer sont : les pétitions, les marches publiques, les déclarations dans la presse, etc. (cela ne s’applique en RDC).

Les mesures prises pour faire participer les personnes vivant dans la pauvreté n’existent pas. Il fallait d’abord élaborer un cadre de concertation entre les groupes des jeunes, les Associations féminines et professionnelles qui devraient jouer le rôle d’interface vis-à-vis des décideurs politiques.

Les participants seraient identifiés par leur origine, leur provenance, leur appartenance à des groupes socio - professionnels et leur qualité.

En RDC, les participants ne sont pas préparés alors que pour toute participation, ils seraient bien préparés et prises en charges pour bien défendre la cause des leurs paires.

Aucun potentiel financier n’est mis en place et aucune mesure en termes de genre.

Le déficit majeur est le déficit des connaissances en matière de leur droit pour les intéressées et en matière de la pratique de droit pour les gouvernants.

Cette ignorance de leur droit pour les pauvres et l’obscurantisme de la part des dirigeants est un obstacle.

Aucun succès ne peut être envisagé en l’absence de processus.

L’impact du déficit du processus participatif est le manque de loyauté des citoyens pauvres à l’égard des institutions et de l’autorité établie.

Difficile donc de parler de changement autant plus qu’il n’existe pas un processus qui devrait être envisagé et commencé par la formation du public et de ses dirigeants.

Pourquoi les institutions des N.U. ne s’intéressent-elles pas au processus participatif des démunis dans la prise des décisions les affectant dans leurs programmes dans les pays pauvres ? leur appui serait important pour éveiller la conscience des gouvernant et gouvernés.

Si les institutions de l’ONU s’y impliquent, elles vont appuyer les OSC dans leur plaidoyer auprès des gouvernants politiques qui selon eux gérer la cité est une propriété privée réserve seulement à un cartel d’amis.

**LA DIRECTION**

[**srextremepoverty@ohchr.org**](mailto:srextremepoverty@ohchr.org)